

N° 2025-014

**FINANCES - Budget Principal – Affectation du résultat 2024
- Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 19
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal présenté par la délibération n°2025-013 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ;

1. D'AFFECTER les résultats de clôture 2024 du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	430 726,32€
INVESTISSEMENT	- 404 127,62€

- Le déficit d'investissement cumulé s'élève à la somme de – 404 127,62€ en plus du solde des restes à réaliser d'investissement à hauteur de 112 437,37€, ce qui induit un besoin de financement de 291 690,25€.
- Le déficit reporté d'investissement de – 404 127,62€ sera imputé au 001 – « solde d'exécution d'investissement reporté ».
- Il sera imputé au compte 1068 – « affectation du résultat » un montant de 291 690,25€ afin de couvrir le besoin de financement en investissement.

N°2025-014

FINANCES – Budget Principal – Affectation du résultat 2024 - Approbation

- Il sera imputé 140 238,82€ au compte 002 – « résultat de fonctionnement reporté », correspondant au solde excédentaire du budget communal et au solde de 1 052,75€, du budget Caisses des Ecoles de clôturé au 31/12/2024.
2. **D'ACCEPTER** les reports susmentionnés dans le budget principal 2025.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

17 MARS 2025

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

